




VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Nord  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
V I L L E D E B I O T  
E X T R A I T D U R É G I S T R E  
des délibérations du Conseil Municipal

|   |   |
|---|---|
| SEANCE DU<br>31 MARS 2016               | FINANCES  |
| N° d'enregistrement<br>2016 / 35 / 1-09 | BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET<br>PRIMITIF - EXERCICE 2016 |

| NOMBRE DE MEMBRES                    |        |                                       |             |                                    |         | CONVOCACTION  |
|--------------------------------------|--------|---------------------------------------|-------------|------------------------------------|---------|---|
| En exercice                          | Quorum | Présents                              | Représentés | Votants                            | Absents |   |
| 29                                   | 15     | 22                                    | 7           | 29                                 | 0       | Le 23 mars 2016   |
| Certifié exécutoire compte tenu de : |        |                                       |             |                                    |         | Le Maire<br> |
| L'AFFICHAGE<br>EN MAIRE              |        | LA TRANSMISSION<br>EN SOUS-PREFECTURE |             | LA RECEPTION<br>EN SOUS-PREFECTURE |         |   |
| Le 11 AVR. 2016                      |        | Le 08 AVR. 2016                       |             | Le 08 AVR. 2016                    |         |   |

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

**ETAIENT PRESENTS**

Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

**PROCURATIONS**

M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.  
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.  
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.  
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.  
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.  
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.  
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

**Madame Véronique LEMARCHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :**

Le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement s'équilibre comme suit :

| <b>Dépenses d'exploitation</b> |  | <b>2016</b>           |
|--------------------------------|--|-----------------------|
| 011                            | Charges à caractère général                  | 141 765,00 €          |
| 012                            | Charges de personnel et frais assimilés      | 70 444,00 €           |
| 65                             | Autres charges de gestion courante           | 1 115 000,00 €        |
| 66                             | Charges financières                          | 33 000,00 €           |
| 67                             | Charges exceptionnelles                      | 20 000,00 €           |
|                                | <b>Total dépenses réelles d'exploitation</b> | <b>1 380 209,00 €</b> |
| 023                            | Virement à la section d'investissement       | 384 987,53 €          |
| 042                            | Opérations d'ordre de transfert              | 20 000,00 €           |
|                                | <b>Total dépenses d'ordre d'exploitation</b> | <b>404 987,53 €</b>   |
|                                | <b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>         | <b>1 785 196,53 €</b> |

| <b>Recettes d'exploitation</b> |  | <b>2016</b>           |
|--------------------------------|--|-----------------------|
| 70                             | Produits des domaines et des services        | 1 307 000,00 €        |
| 74                             | Dotations et participations                  | 520,00 €              |
|                                | <b>Total recettes réelles d'exploitation</b> | <b>1 307 520,00 €</b> |
| 002                            | Excédent d'exploitation reporté              | 427 676,53 €          |
| 042                            | Opérations d'ordre de transfert              | 50 000,00 €           |
|                                | <b>Total recettes d'ordre d'exploitation</b> | <b>477 676,53 €</b>   |
|                                | <b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>         | <b>1 785 196,53 €</b> |

| <b>Dépenses d'investissement</b> |  | <b>2016</b>           |
|----------------------------------|--|-----------------------|
| 16                               | Remboursement du capital de la dette           | 66 000,00 €           |
| 20                               | Immobilisations incorporelles                  | 73 520,00 €           |
| 23                               | Immobilisations en cours                       | 746 667,53 €          |
| 458                              | Dépenses pour le compte de tiers               | 30 000,00 €           |
| 20 21 23                         | Restes à réaliser                              | 505 850,47 €          |
|                                  | <b>Total dépenses réelles d'investissement</b> | <b>1 422 038,00 €</b> |
| 001                              | Résultat d'investissement reporté              | 84 605,79 €           |
| 040                              | Opérations d'ordre de transfert                | 50 000,00 €           |
| 041                              | Opérations patrimoniales                       | 103 000,00 €          |
|                                  | <b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>237 605,79 €</b>   |
|                                  | <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>         | <b>1 659 643,79 €</b> |

| <b>Recettes d'investissement</b> |  | <b>2016</b>           |
|----------------------------------|--|-----------------------|
| 10                               | Fonds de compensation de la TVA                | 37 000,00 €           |
| 13                               | Subvention d'équipement                        | 494 200,00 €          |
| 1068                             | Couverture du besoin de financement            | 590 456,26 €          |
| 458                              | Recettes pour le compte de tiers               | 30 000,00 €           |
|                                  | <b>Total recettes réelles d'investissement</b> | <b>1 151 656,26 €</b> |
| 021                              | Virement de la section d'exploitation          | 384 987,53 €          |
| 040                              | Opérations d'ordre de transfert                | 20 000,00 €           |
| 041                              | Opérations patrimoniales                       | 103 000,00 €          |
|                                  | <b>Total recettes d'ordre d'investissement</b> | <b>507 987,53 €</b>   |
|                                  | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>         | <b>1 659 643,79 €</b> |

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA,  
Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- APPROUVE le vote du Budget Primitif 2016 de l'Assainissement par chapitre.
- RAPPELLE le maintien de la redevance assainissement à 1.20 € par m<sup>3</sup>.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif,  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS  
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes :

- Budget Primitif 2016 Assainissement.
- Rapport de présentation.

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, à l'article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (\*).

Il est présenté en deux sections :

La Section d'exploitation s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : la redevance assainissement payée par les particuliers et perçue par Véolia qui est ensuite reversée à la commune. Elle constitue les prévisions de « recettes réelles ». Les « recettes d'ordre » présentent les résultats cumulés des années précédentes (années 2015 et antérieures).

Au BP 2016, les recettes réelles s'élèvent à 1,3 M€ ; les recettes d'ordre à 0,4 M€.

➢ **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service de l'assainissement (participation assainissement payées aux 2 stations d'épuration : STEP des Bouillides à Valbonne et la Salis – STEP d'Antibes, charges à caractère général, de personnel, intérêts de la dette, dotations aux amortissements). Ce sont les « dépenses réelles ». Les « dépenses d'ordre » présentent les résultats cumulés 2016 et années antérieures (le même montant est présenté en recettes d'investissement) ;

Au BP 2016, les dépenses réelles s'élèvent à 1,4 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,3 M€.

La Section d'investissement s'équilibre et regroupe :

➢ **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, le remboursement de la TVA, les emprunts. Ce sont les « recettes réelles ». Les résultats cumulés présentés en dépenses d'ordre d'exploitation viennent abonder les « recettes d'ordre » d'investissement.

Au BP 2016, les recettes réelles s'élèvent à 1,1 M€ ; les recettes d'ordre à 0,6 M€.

➢ **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...) constituent les « dépenses réelles » ;

Au BP 2016, les dépenses réelles s'élèvent à 1,4 M€ ; les dépenses d'ordre à 0,3 M€.

(\* Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante.

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général.

Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement.

Les deux premières parties de cette note détailleront les opérations réelles en exploitation puis en investissement.

La dernière partie traitera des « opérations d'ordre » qui permettent d'équilibrer le budget.

## I - Section d'exploitation

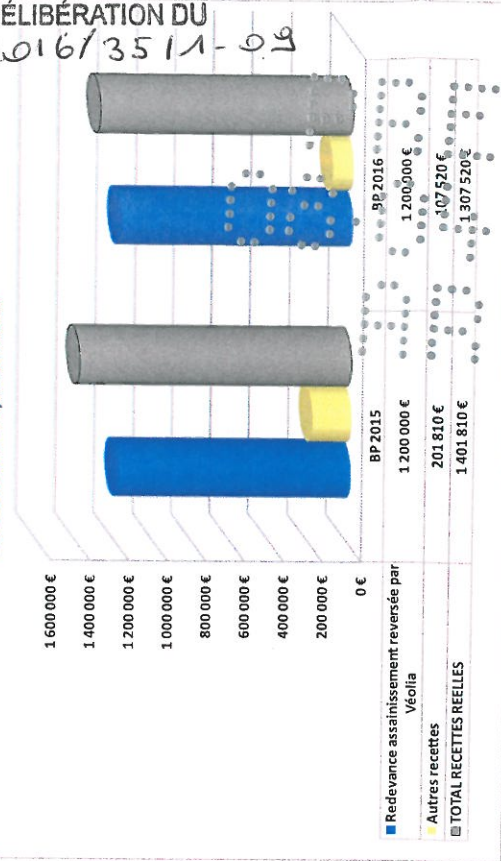


### I- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de 1,3 M€ en 2016 ; en baisse de 7 % par rapport au BP 2015.

VILLE DE BIOT  
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A  
LA DÉLIBÉRATION DU  
2016/3511-016

Recettes d'exploitation



• La redevance assainissement reversée par Véolia est maintenue à 1,20 € par mètre cube pour l'année 2016.

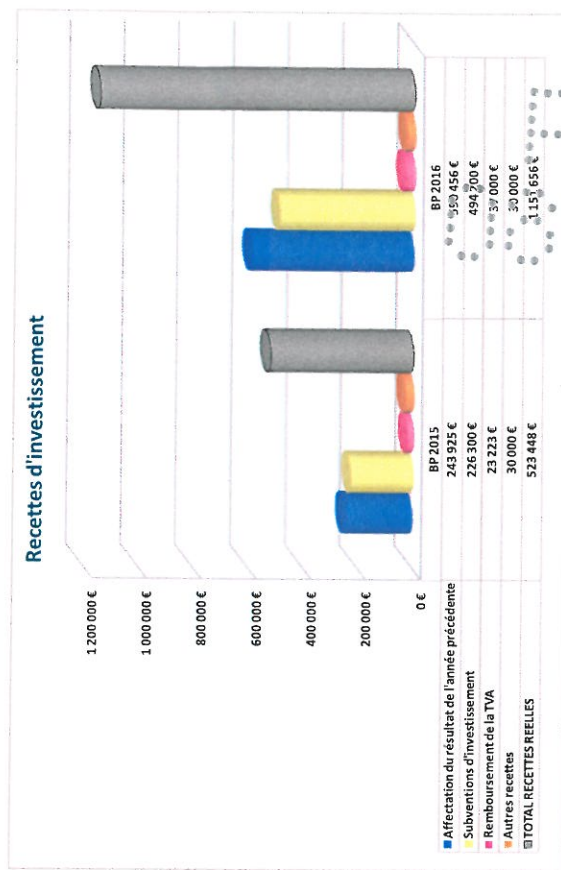
• Les autres recettes correspondent aux taxes de raccordement à l'assainissement collectif (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif ; PFAC) ainsi qu'aux diagnostics réalisés dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

## II - Section d'investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien aux projets d'investissements.

### I- Recettes d'Investissement

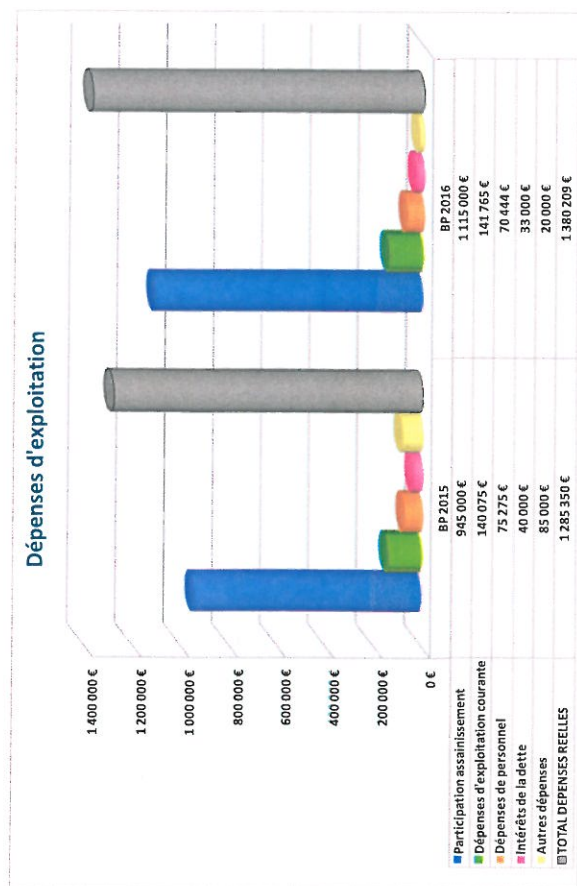
Les recettes d'investissement, sont prévues à hauteur de 1,1 M€ en 2016 ; en hausse de 120 % par rapport au BP 2015.



- **Les subventions d'investissement** sont versées par l'Etat, le Département, la Région, la CASA sur les projets d'investissement.
- **Remboursement de la TVA** : La commune obtient le remboursement de la TVA pour 37 000 € sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il s'agit donc présenté en 2016 le remboursement de la TVA payée en 2015).
- **Les autres recettes** correspondent principalement aux dotations aux amortissements (cf dépenses d'exploitation).

### 2- Dépenses d'exploitation

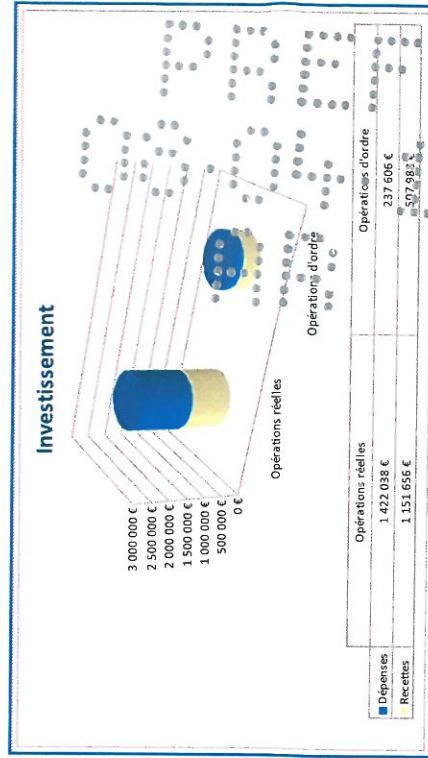
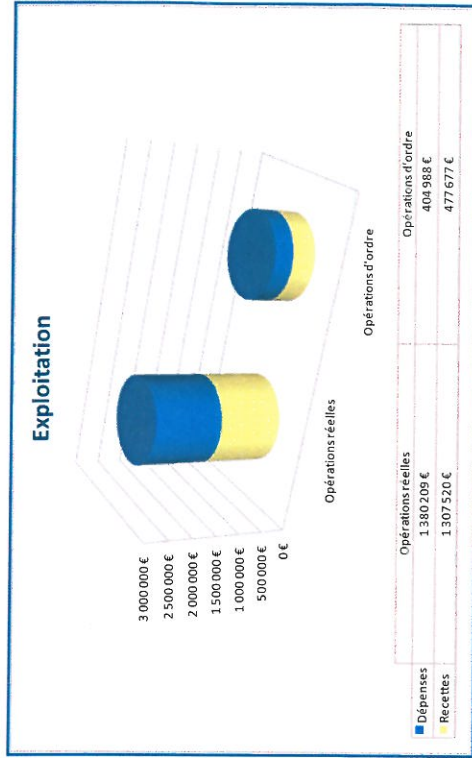
Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 1,4 M€ pour 2016 ; en hausse de 7 % par rapport au BP 2015.



- **La participation assainissement** est prévue à hauteur de 1 115 000 € dont 800 000 € pour la STEP d'Antibes (un montant total de 930 000 € a été ouvert au Budget 2015).
- **Les dépenses de personnel** correspondent à une réaffectation du budget principal.
- **Les intérêts de la dette** : il n'y a pas eu d'emprunts contractés depuis 2010. Par conséquent, le montant des intérêts continue sa baisse en 2016.
- **Les autres dépenses** correspondent principalement à la dotation aux amortissements qui traduit une dépréciation de certains biens. La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qui se retrouve également présentée en recettes d'investissement. Le montant prévu est de 20 000 €.

### III – Les opérations d'ordre

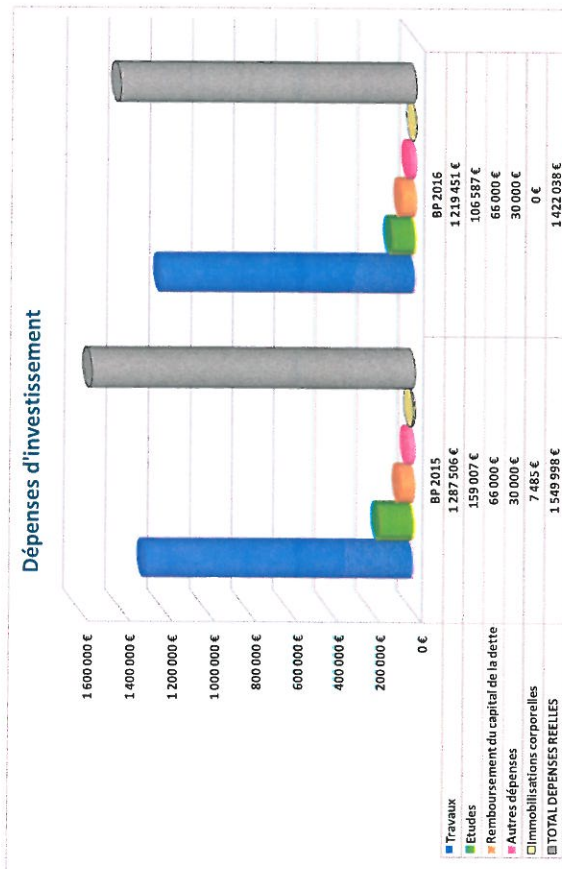
Les opérations d'ordre ont un poids important dans l'équilibrage du budget. Au niveau du BP 2016, l'impact de ces opérations par rapport aux opérations réelles, présentées dans les deux premières parties de ce rapport, est détaillé ci-dessous :



Certaines opérations d'ordre se retrouvent en exploitation et en investissement. Il s'agit principalement de l'**Épargne disponible** (résultat 2016 prévisionnel et réserves accumulées en 2015) : à ce titre, un montant de **384 988 €** est présenté tant en dépenses d'ordre d'exploitation qu'en recettes d'ordre d'investissement.

### 2 - Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement, sont prévues à hauteur de 1,4 M€ en 2016 ; en baisse de 8% par rapport au BP 2015.



- **Remboursement du capital de la dette** : le remboursement en capital est stable sur 2016.
- **Travaux, immobilisations corporelles, études** : les principaux projets inscrits au BP 2016 sont les suivants :

| Opérations                                | BP 2016   |
|---|-----------|
| Catastrophe naturelle 03/10/2015          | 341 628 € |
| Modification du réseau d'assainissement   | 305 000 € |
| Extensions de réseaux                     | 145 195 € |
| Assainissement collectif quartier Olivaie | 128 620 € |
| Travaux de réduction eaux parasites       | 120 728 € |
| Travaux sur stations de relevage          | 89 710 €  |